



**HARAS
NATIONAL
HENNEBONT**
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 23/02/2021
Reçu en préfecture le 23/02/2021
Affiché le
ID : 056-200008696-20210223-DEL_20214-DE

Objet de la Délibération

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

—————
Séance du 11 février 2021
—————

Suite à la convocation en date du 3 février 2021, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le jeudi 11 février 2021 à 17 heures 30, en visio conférence, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Gaël LE SAOUT, Alain LE QUELLEC, Karine BELLEC, Jean-Rémy KERVARREC, André HARTEREAU, Laurent DUVAL, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Aurélie MARTORELL donne pouvoir à André HARTEREAU

Absentes :

Anne GALLO, Anne-Maud GOUJON

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

SEANCE DU COMITE
DU 11 FEVRIER 2021

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Après l'arrêté des comptes, l'assemblée délibérante procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Le compte administratif 2020 du syndicat mixte du Haras National d'Hennebont, approuvé par délibération du 11 février 2021, présentant un excédent de fonctionnement de + 420 970,52 € et un déficit de la section d'investissement, de -25 213,35 €, il est proposé au Comité l'affectation des résultats suivante :

- Affectation au R1068 : 25 213,35 €
- Report en R002 : 395 757,17 €

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2020 tel que détaillé supra.

Délibération adoptée à l'unanimité par 8 voix pour et 1 abstention.

Abstention : Fabrice LEBRETON

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU